

N<sup>o</sup> 41

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XV

### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Pierre MARZIN,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, vice-présidents ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Charles Allières, Octave Bajeux, André Barroux, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, René Debesson, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Franco, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Léandre Létouart, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Josy-Auguste Moinet, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jules Roujon, Maurice Sambron, Guy Schmauss, Michel Sordel, René Touzet, Raoul Vadeplied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexe 40), 686 (tome XXIII) et in-8° 52.

Sénat : 38 et 39, tomes I, II et III [annexe 36] 1973-1974).

---

Loi de finances. — Postes et télécommunications.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — La modernisation des services :</b>	
A. — La Poste et les Services financiers.....	5
B. — Les Télécommunications.....	7
1. — L'écoulement du trafic.....	8
2. — L'automatisation en France et dans la Région parisienne..	9
3. — Les abonnements nouveaux.....	10
4. — Les avances remboursables.....	12
5. — Les perspectives en matière de recherche.....	12
6. — La Télé-informatique .....	14
7. — Les liaisons internationales.....	14
8. — Les prix des matériels (comparaison avec les prix étrangers) .....	15
<b>II. — Le budget d'investissement.....</b>	<b>17</b>
<b>III. — Le budget de fonctionnement.....</b>	<b>19</b>
<b>IV. — Les perspectives budgétaires pour 1974.....</b>	<b>21</b>
<b>V. — Observations de la Commission.....</b>	<b>23</b>

---

## ANNEXES AU RAPPORT

I. — Evolution, depuis 1966, des prix des matériels de télécommunications.	27
II. — Graphiques relatifs .....	31
III. — Le problème des avances remboursables.....	35
IV. — Questions posées par la Commission et réponses du Ministère.....	39

---

L'organisation et le fonctionnement des Postes et Télécommunications ont fait récemment l'objet d'innovations importantes qui ont permis de tirer un meilleur parti des possibilités ouvertes, dès 1923, par l'institution du budget annexe.

C'est ainsi notamment :

— qu'a été mise en place une comptabilité moderne, faisant clairement ressortir l'évolution des résultats par branche d'exploitation ;

— que les services ont été regroupés en deux grands secteurs fonctionnels, à savoir « Postes - Services financiers » et « Télécommunications » ;

— enfin, qu'il a été fait appel à de nouvelles sources de financement pour l'amélioration de notre infrastructure téléphonique.

Il s'en faut cependant que soient résolus tous les problèmes et en particulier, sur le plan financier, celui du déficit structurel des Services financiers, d'une part, et celui du déficit du courrier de presse résultant d'une tarification symbolique, d'autre part, soit — au total — une charge indue de l'ordre de 2.200 millions de francs (1.300 millions pour les Services financiers; 900 millions pour la Poste).

Le budget qui vous est soumis pour 1974, s'il témoigne d'une *volonté certaine de modernisation*, n'échappe donc pas à des servitudes financières dont l'incidence s'accroît avec le temps.

Pour éviter de surcharger cet avis de **précisions chiffrées** concernant respectivement la Poste, les *Services financiers* et les Télécommunications, comme chaque année, nous avons fait figurer ces précisions en Annexe (1).

---

(1) Cf. Annexe IV, pages 39 et suivantes.

## I. — LA MODERNISATION DES SERVICES

### A. — La Poste et les Services financiers.

En ce qui concerne la Poste, les mesures inscrites au budget de 1974 ont pour premier objectif l'amélioration de la qualité des prestations.

L'effort d'implantation de nouveaux bureaux de poste dans les zones urbaines sera poursuivi. Les crédits budgétaires permettront de financer la construction de cinquante bureaux ou guichets annexes. La location de surfaces disponibles auprès des municipalités ou de particuliers devrait encore accroître sensiblement le nombre des ouvertures.

Par ailleurs, les centres de distribution du courrier, trop importants dans certaines grandes villes, seront « éclatés ». La Poste participera ainsi au désencombrement des centres urbains, limitera pour ses préposés la longueur des parcours haut le pied et permettra aux usagers de disposer plus tôt de leur courrier. De nouveaux bureaux distributeurs sont envisagés à Lyon (Croix-Rousse), Clermont-Ferrand (Saint-Jean), Blois (Z. U. P.), Nantes et Toulouse-Sud.

Dans les zones rurales, le développement progressif du système de distribution CIDEX, avec la collaboration des représentants locaux, doit avancer sensiblement l'heure de distribution du courrier ordinaire dans les secteurs desservis et favoriser une meilleure insertion des préposés dans ce milieu où les services financiers de la Poste sont sévèrement concurrencés, cette situation mettant parfois en péril l'existence même des établissements postaux. L'installation de 185.000 nouvelles boîtes CIDEX est prévue en 1974.

La mise en place progressive d'un système perfectionné de contrôle et de saisie de l'information est encore susceptible de favoriser, au cours de l'année prochaine, le redressement plus rapide des défauts relevés dans le fonctionnement de plus en plus complexe de l'administration postale appelée à transporter plus de 30 millions d'objets chaque jour et à effectuer pour le compte des usagers plusieurs millions d'opérations financières.

La modernisation des services est un élément fondamental pour limiter la progression des dépenses de fonctionnement, améliorer les conditions de travail et accroître la rapidité et la régularité du service.

Dans les services postaux, l'effort portera essentiellement sur les services du tri du courrier. Le tri des correspondances représente en effet un tiers des dépenses du fonctionnement de la Poste et il a été décidé d'automatiser le traitement des lettres de moins de 20 grammes et de format courant.

Le plan d'équipement intéresse cinquante-sept centres. Pour des raisons tant techniques qu'économiques, il est prévu de le réaliser en deux étapes, la première étape (en cours) couvrant la fin du VI<sup>e</sup> Plan, de 1973 à 1975. L'année 1974 verra la mise en service de deux nouveaux centres de tri automatique (Paris-Montparnasse et Paris-17) et l'ouverture des chantiers de Nantes et Rennes.

La mécanisation du tri des paquets n'a pas donné à ce jour des résultats pleinement satisfaisants. Une nouvelle machine, dessinée en fonction de l'emploi du code postal, sera expérimentée en 1974 au centre de tri de Nancy.

D'autre part, la rénovation des centres de tri manuel se poursuivra en 1974. Des travaux de bâtiment et le renouvellement partiel des équipements postaux seront effectués dans la plupart des soixante-treize centres existants afin d'en améliorer les conditions de travail.

Le renforcement des mesures de sécurité dans les bureaux de poste et pour les transports de fonds se poursuivra pour lutter plus efficacement contre le développement de la délinquance dont les services postaux sont victimes. Une somme de 20 millions de francs sera affectée dans ce sens à des travaux et à l'achat de matériels.

Enfin, il convient de noter que 2.000 véhicules automobiles nouveaux seront, en 1974, affectés à la motorisation des tournées de distribution du courrier.

S'agissant des **Services financiers**, le programme d'autorisation entre maintenant dans sa phase finale avec l'équipement des centres de Marseille, Paris, Lille et Lyon.

Au terme de cette opération, la quasi-totalité de la gestion sera réalisée sur ordinateur. Outre un accroissement important de la

productivité (suppression de 2.200 emplois en 1974), ces mesures permettront la promotion de moyens modernes de règlement et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

En même temps s'effectuera le renouvellement du matériel déjà utilisé depuis plusieurs années par des équipements aux possibilités bien supérieures, qui permettront de simplifier encore certaines tâches et de repenser l'organisation du réseau informatique de gestion.

Ainsi, les investissements prévus concernent presque exclusivement l'automatisation du service, tant en matière de bâtiment (réaménagements de locaux pour le passage en gestion électronique des centres non automatisés) que de mise en place de matériel (ordinateurs et périphériques en particulier, pour Paris, Lille, Lyon et Marseille).

Le développement de la formation du personnel a été engagé à tous les niveaux depuis le début du VI<sup>e</sup> Plan.

En 1974, des actions nouvelles seront entreprises pour l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la préparation aux concours.

Un institut national des cadres administratifs supérieurs sera mis en place à Lyon et les centres régionaux d'enseignement d'Orléans, Marseille et Clermont-Ferrand seront réaménagés pour répondre aux besoins nouveaux.

Du fait de la création de nouveaux cours pour les agents débutants et de l'intensification des recyclages, la charge des services d'enseignement, exprimée en semaines-élèves, qui s'est élevée à 160.000 en 1972, sera de l'ordre de 173.000 en 1973 et de 192.000 en 1974, soit un accroissement de 12 % environ de 1973 à 1974.

\*  
\* \*

## B. — Les Télécommunications.

Les objectifs prioritaires définis par le VI<sup>e</sup> Plan en matière d'équipements téléphoniques sont, dans l'ordre d'urgence :

1° Le rétablissement de la qualité du service, à savoir une fluidité normale du trafic ;

2° La modernisation des matériels, c'est-à-dire la mise en automatique des centraux encore manuels ou semi-manuels ;

3° L'augmentation des raccordements en vue de porter, fin 1978, le nombre des abonnements principaux à 10 millions puis, après une nouvelle décision, à 12 millions.

### 1. — L'ÉCOULEMENT DU TRAFIC

En ce qui concerne la fluidité du trafic, autrement dit la possibilité pour un abonné d'obtenir son correspondant, qu'il soit local ou interurbain, avec une probabilité très forte (95 % par exemple), de très importantes infrastructures, traduisant le début des réalisations entreprises dans ce domaine, dès 1968, ont été mises en service. Il faut, en effet que l'abonné soit raccordé à un central automatique local de qualité ; que ce central local soit relié par un nombre suffisant de circuits interurbains aux centres de transit ; enfin, que ces centres de transit comportent un nombre de joncteurs interurbains automatiques en relation avec le trafic à écouler. Il existe une analogie frappante, en ce domaine, avec les autoroutes (circuits interurbains) et leurs échangeurs (centres de transit).

Les années 1973 et 1974 seront, de ce point de vue, cruciales ; c'est ainsi que :

— le nombre de circuits interurbains, qui s'est accru de 10.000 en 1970, 15.000 en 1971, 21.000 en 1972, 30.000 en 1973, augmentera de 46.000 en 1974 pour atteindre, au total, 200.000 ;

— le nombre de joncteurs interurbains automatiques en service s'étant accru de 43.500 en 1971, 68.000 en 1972, 95.000 en 1973, progressera de 85.000 en 1974 pour atteindre, au total, 445.000.

Le trafic interurbain connaît, en 1973, une progression de 18 % alors que les moyens mis en œuvre font ressortir un accroissement potentiel de 30 % d'une année sur l'autre ; c'est assez dire que la fluidité doit très nettement être améliorée.

Parallèlement au développement du réseau interurbain, une action a été entreprise sur les réseaux urbains des grandes villes dont la qualité influe largement tant sur les conditions générales d'écoulement du trafic que sur la desserte des abonnés à fort trafic justiciable d'un traitement spécial.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande qui s'accroît plus que l'on pouvait l'imaginer, on peut prévoir que l'objectif de fluidité annoncé pour la fin de 1974 sera à peu près atteint sur les grands axes du réseau interurbain mais qu'une incertitude demeurera en ce qui concerne les réseaux locaux non automatisés et certains centraux vétustes de la Région parisienne.

## 2. — L'AUTOMATISATION

En matière de modernisation du réseau, le Plan prévoit l'automatisation complète à la fin de sa période d'exécution. La préparation annuelle des programmes d'équipements, qui s'effectue désormais par la procédure du plan triennal « glissant » établi par une navette entre les services d'exécution et la Direction générale des Télécommunications, tend à montrer que, sauf aggravation de la demande, cet objectif sera atteint ; l'évolution prévue du taux d'automatisation est en effet la suivante :

31 décembre 1971	31 décembre 1972	31 décembre 1973	APRES REALISATION du programme 1973
81,6 %	86 %	90 %	95 %

En dehors de ces avantages pour les usagers, l'automatisation est d'une rentabilité indiscutable ; on a pu établir que le prix de revient d'une communication dans les centres manuels est supérieure de 70 % au prix de vente, alors que le prix d'une communication automatique est largement bénéficiaire.

### *Le problème de la Région parisienne.*

A première vue Paris et sa région (extra-muros) ne paraissent se distinguer des autres régions que par le nombre et la charge de ses abonnés.

En effet, ils représentent 1.887.000 abonnés, soit le tiers du nombre total des abonnés en France ; leur trafic se situe à 36 % du trafic national et à 60 % du trafic international.

Mais, de même que pour les autoroutes ou le chemin de fer, Paris représente également un noyau central de transit pour un nombre considérable de communications provinciales et internationales.



De ce fait, Paris a, du point de vue du trafic de transit, une importance qui dépasse celle d'une région et cette situation se répercute sur toute la France. Or, Paris a été mis en automatique avant la guerre de 1939 et ses installations — dont certaines datent de 1928 — sont vétustes et ont souffert d'un manque d'entretien pendant l'occupation ; en outre, le matériel installé à cette époque ne correspond plus au trafic actuel et n'a pas été renouvelé.

C'est pourquoi il convient de porter une attention spéciale au réseau de Paris du fait de l'importance de ses abonnés mais surtout en raison des graves répercussions d'un mauvais fonctionnement de ce réseau sur l'ensemble du réseau national.

Toutefois, il ne faut pas que l'effort supplémentaire sur Paris soit préjudiciable à la province.

### 3. — LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

En ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le VI<sup>e</sup> Plan avait prévu le rythme de réalisations suivant :

	31 décembre 1971.	31 décembre 1972.	31 décembre 1973.	31 décembre 1974.	31 décembre 1975.
Abonnements téléphoniques principaux (en millions).	4.543	4.955	5.472	6.198	7.137
Accroissement .....	>	412	517	726	939
	>	8 %	11 %	12 %	13 %

Or, si la progression actuellement constatée est conforme à cet échéancier, la demande nette d'abonnements nouveaux a progressé de 24 % en 1970, de 30 % en 1971 alors que les prévisions correspondaient à un taux de croissance moyen annuel de 19 %.

Il en est résulté que, malgré une augmentation des demandes satisfaites de 20 %, le nombre de demandes nouvelles en instance est passé de 436.000 en 1970, à 785.000 en fin 1972 et à 935.000 au 1<sup>er</sup> juillet 1973.

Devant cette poussée non prévisible et liée, sans doute, à l'activité économique, à l'évolution du niveau de vie, mais aussi à une nouvelle prise de conscience de l'intérêt du téléphone par le

public et l'élévation du niveau de vie de nouvelles couches sociales, le Gouvernement a dû reviser ses objectifs et porter le nombre de ses lignes principales de 10 millions à 12 millions, fin 1978. Mais il ne suffit pas de décider un tel accroissement pour le réaliser car le remède n'est pas seulement financier et *il serait souhaitable de connaître les solutions nouvelles que M. le Ministre compte prendre pour doubler, d'ici à la fin 1978, le nombre d'abonnés existant à la fin de 1974.*

Parmi ces abonnés, il est une catégorie qui mérite d'être spécialement signalée : *il s'agit des abonnés ruraux désignés par le vocable « téléphone vert ».*

En effet, l'abonné rural qui, autrefois, téléphonait peu et coûtait cher en équipement, a réalisé une véritable révolution. Il se comporte, désormais, comme un « industriel » ; le téléphone constitue un outil indispensable à ses besoins (commande des produits alimentaires, achat et vente des animaux, appel du vétérinaire, de l'inséminateur, etc.). Or, les services de télécommunications ont des difficultés à construire les lignes longues et éparses et, de plus, les installations rurales sont onéreuses.

Une méthode de raccordement de ces lignes a été mise au point en Bretagne depuis deux ans, à titre expérimental. Cette méthode est basée, d'une part, sur le groupement d'un nombre important d'abonnés du même secteur à raccorder, d'autre part, sur la mise au point, avec l'aide du Crédit agricole, d'un relais financier sur cinq à sept ans de sorte que l'abonné rural ne débourse que les intérêts de l'équipement.

La méthode a été un succès complet puisque, en deux années, 16.000 lignes rurales ont été construites dans cette région.

Etant donné l'intérêt que présente, pour les ruraux, cette possibilité, *il conviendrait que M. le Ministre nous fasse connaître :*

— si les dispositions prises par ses services, à la suite des expériences faites en Bretagne ont été suivies d'effet dans d'autres régions ?

— quel est le nombre de lignes rurales pouvant être construites par an ? Quelle en est la limitation ?

#### 4. — LES AVANCES REMBOURSABLES

L'annexe III (1) rappelle les différents types d'avances remboursables en matière de télécommunications et indique que la politique actuelle ne doit pas se modifier dans l'immédiat compte tenu de l'importance des besoins à satisfaire dans les différents secteurs. Un tableau donne même les sommes perçues à ce titre.

Un second tableau mentionne, pour les dernières années, les encaissements et les remboursements des avances afférentes aux quatre types.

Bien que l'avance n° 1 concernant les particuliers soit discutable dans son principe, ce dernier tableau montre que sa suppression ne manquerait pas de compromettre l'équilibre tant que des crédits suffisants par voie budgétaire normale n'auront pas été dégagés.

#### 5. — LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Le Centre national d'études des Télécommunications (C. N. E. T.) poursuit un effort de recherche conformément aux quatre programmes d'action prioritaire :

— la mise en place des systèmes dits « Platon, E 10, E 12 » de commutation électronique temporelle pour centres moyens, grands centres de transit et grands centres urbains ;

— les études de système de transmission numérique sur câbles et faisceaux hertziens ;

— la réalisation d'un réseau de transmission de données dans le cadre des études d'un futur réseau intégré ;

— le développement des communications internationales par satellites et câbles sous-marins à grande capacité.

Le problème de la création de centraux électroniques mérite que l'on s'y attarde : en effet, pourquoi cherche-t-on à remplacer les centraux électromécaniques par des centraux électroniques ?

---

(1) Cf. pages 35 et suivantes.

La raison n'est pas dans le coût de l'équipement : les centraux électroniques ne peuvent guère être, dans l'état actuel des connaissances, moins chers que les centraux existants, mais :

— ils sont manifestement moins encombrants — de l'ordre de trois fois — ce qui est surtout intéressant dans des grandes villes comme Paris où le terrain est très onéreux ;

— on espère que leur entretien sera nettement plus économique que celui des systèmes actuels, mais on ne connaît pas encore dans quelle mesure ;

— ils sont beaucoup plus rapides, dans le rapport de 1 à 1.000 ;

— ils sont susceptibles d'offrir des services nouveaux aux abonnés comme la numérotation abrégée, le rappel automatique d'un abonné occupé, les « circuits-conférence » entre plusieurs abonnés, la poursuite automatique d'un abonné qui est en tournée, etc... ;

— ils permettent également à l'administration la surveillance automatique du trafic et la délivrance à l'abonné de tickets de contrôle de ses notes de téléphone.

La France possède actuellement en expérimentation un système paraissant très valable pour les moyens et petits centraux et, sans doute, pour les centres de transit. Il reste à réaliser le gros central urbain.

Un programme d'équipement de 100.000 lignes téléphoniques expérimentales est actuellement en cours, en particulier en Bretagne et dans le Poitou.

Dès que la gamme des centraux électroniques sera mise au point, il faudra définir un type *unique* en vue de résoudre rationnellement et économiquement les problèmes de gestion, d'exploitation et de maintenance du réseau, même si cette normalisation entraîne un étalement de l'exécution. Il ne faut pas, en effet, recommencer la pratique dont nous souffrons actuellement, qui consiste à commander deux types de centraux Crossbar très distincts en matière d'entretien, entraînant ainsi une formation différente pour deux groupes de techniciens ; cette situation est une des causes du mauvais fonctionnement de certains grands centraux, notamment à Paris.

## 6. — LA TÉLÉ-INFORMATIQUE (OU TRANSMISSION DE DONNÉES)

La télé-informatique est née de la rencontre de deux techniques : celle des télécommunications et celle de l'informatique ou traitement de l'information généralement constituée par des données numériques.

Il existe deux sortes de circuits de télé-informatique :

— les liaisons spécialisées de point à point, par exemple entre une banque et sa succursale de province ; ces liaisons sont louées par l'abonné ;

— depuis 1971, un réseau automatique appelé « Caducée » qui autorise la télétransmission à des vitesses nettement plus rapides ; actuellement 2.000 équipements terminaux sont en service sur ce réseau qui sera, d'ailleurs, remplacé par un réseau plus important et plus sophistiqué appelé « Hermès ».

Les liaisons de télé-informatique ont présentement un développement important puisque leur nombre double presque tous les ans. Les divers besoins à satisfaire sont :

a) Les systèmes intégrés dans la structure d'une entreprise, par exemple les banques, les compagnies d'assurances avec leur siège social et les succursales ;

b) Les applications en machine de bureau susceptibles de donner l'accès d'un ordinateur central à des utilisateurs distants ;

c) Enfin, les banques d'information qui sont de véritables centres de documentation automatique.

Pour le moment, toutes les demandes de télé-informatique sont satisfaites, car elles ne représentent que 2 % du trafic téléphonique.

## 7. — LE DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS INTERNATIONALES

Le taux de croissance annuelle du trafic international est bien supérieur au taux intérieur, puisqu'il est de l'ordre de 25 % et ne peut qu'être stimulé par la tendance à la diminution des tarifs et l'automatisation progressive de la plupart des liaisons.

Il est essentiel, pour des raisons aussi bien économiques que d'indépendance nationale, que la France participe activement à la mise en œuvre de systèmes de télécommunications aboutissant sur notre territoire ; de plus, ce trafic est très rentable : certains câbles sous-marins, comme ceux qui nous relient aux U. S. A., ont pu être amortis en deux ans, alors qu'ils ont une durée de vie de plus de vingt années.

Ce trafic est écoulé par des câbles sous-marins et par des satellites de communication. La France participe, pour ces derniers, à l'organisation internationale des télécommunications par satellites (Intelsat) où elle se place au sixième rang avec 3 % du trafic qui est reçu par les antennes de Pleumeur-Bodou.

En ce qui concerne les câbles sous-marins, on n'a jamais posé autant de câbles que depuis l'invention des satellites ; c'est ainsi que la France possède, en construction ou en service :

— France—Algérie (640 voies) ;

— France—Maroc (640 voies) ;

— France—Crête (640 voies),

et qu'il est acquis que le prochain câble transatlantique à 4.000 voies atterrira en France et sera étudié et construit avec notre participation.

On tend vers une utilisation à égalité des câbles et des satellites pour des raisons de sécurité.

## 8. — LES PRIX DES MATÉRIELS COMPARAISON AVEC LES PRIX ÉTRANGERS

L'annexe I, concernant les prix des matériels (1), fait apparaître que les salaires dans l'industrie correspondante ont pratiquement doublé du 1<sup>er</sup> janvier 1966 à mai 1973, alors que les prix des matériels sont inférieurs aux prix payés en 1966 de 10 à 20 % suivant qu'il s'agit de centraux ou de matériel de transmission. Cette remarquable stabilité est due à l'accroissement considérable des quantités fabriquées, mais également au travail particulièrement important et efficace effectué par le Service central du contrôle des prix du C. N. E. T. et à la pression exercée sur les constructeurs.

---

(1) Cf. pages 27 et suivantes.

Cette annexe fait également apparaître que les prix payés par les administrations européennes à leurs constructeurs sont quelquefois égaux et souvent nettement supérieurs aux prix pratiqués en France.

En ce qui concerne les prix des matériels, en particulier des centraux, il serait souhaitable d'examiner si la qualité de ces centraux ne devrait pas être améliorée, même en envisageant un relèvement léger du coût, car quelle que soit la valeur des services de contrôle technique — il en est des centraux comme des chaussures — ce n'est pas toujours le meilleur marché qui donne le meilleur service.

## II. — LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le montant d'autorisations d'engagements inscrits au budget des P. T. T. de 1974 est de 11.185 millions de francs, la part des télécommunications étant prédominante avec 10.300 millions.

En voici la décomposition :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS					POURCENTAGE d'accroissement par rapport à :	
FONCTIONS	1969	1971	1973	1974	1969	1973
Poste .....	153	308	537	735	+ 380	»
Services financiers.....	92	90	147	150	+ 63	»
Télécommunications .....	2.690	5.060	8.340	10.300	+ 282	+ 23,5
Dont :						
Sociétés financement.....	»	1.440	2.840	2.840	»	»
Total .....	2.935	5.458	9.024	11.185	+ 281	+ 24

Le tableau suivant donne les montants des crédits de paiement :

CREDITS	1969	1971	1973	1974	POURCENTAGE d'accroissement par rapport à :	
					1969	1973
Autorisations de programme.....	2.935	4.018	6.185	8.345	+ 184	+ 34
Crédits de paiement prévus au budget :						
Poste .....	228	337	502	658	+ 188	+ 31
Services financiers.....	168	76	170	180	+ 52	+ 5
Télécommunications .....	2.761	3.526	5.073	6.343	+ 129	+ 25
Total .....	3.107	3.939	5.745	7.181	+ 131	+ 24



En ce qui concerne les télécommunications, et en dehors des équipements interurbains nécessaires pour l'accroissement du trafic interurbain dont il a été question plus haut, il est prévu :

— 371.000 équipements au titre de l'automatisation du réseau pour réduire à 7 % le nombre d'abonnés manuels, au lieu de 15,5 % fin 1972 ;

— 119.000 équipements pour le remplacement des autocommutateurs anciens ;

— 1.250.000 (39 %) au titre du raccordement de nouveaux abonnés au téléphone, soit un total de 1.740.000 sur lesquels 490.000, soit 28 %, ne concourent pas à l'accroissement du nombre d'abonnés mais à l'amélioration du service des abonnés anciens.

Pour le réseau télex, 16.600 équipements d'extrémité et l'installation des centraux automatiques correspondants permettront de satisfaire largement la demande.

### III. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement des P. T. T. pour l'année 1974 représente un excédent d'exploitation de 1.514,3 millions de francs, les produits étant arrêtés à 28.408,7 millions et les charges à 26.860,3 millions.

Ces résultats méritent qu'on les analyse par branches car les Télécommunications y sont fortement excédentaires, à savoir :

+ 4.470 millions, alors que la Poste et les Services financiers accusent des déficits respectifs de 1.621,4 et 1.334,4 millions de francs.

#### A. — Les produits.

En ce qui concerne les produits, il n'est pas prévu d'augmentation de tarifs au présent budget, les plus-values importantes des Télécommunications étant la conséquence des relèvements de tarifs intervenus en juillet 1973.

Pour la Poste, le montant du produit des taxes est de 19.321,3 millions de francs, soit un accroissement de 4 %.

Pour les Services financiers, le montant est de 846,3, soit une diminution de 29,8 % provenant de l'abandon de la taxe des tenues de compte et de la baisse du trafic des mandats.

Pour les Télécommunications, le montant est de 13.287 millions, soit un accroissement de 19,4 % ; l'augmentation est due, en dehors de la répercussion en année pleine du relèvement de tarif, d'une augmentation de trafic de 15,4 % en moyenne.

#### B. — Les charges.

Le montant des dépenses de première section, de 26.860,5 millions, marque un accroissement de 17,5 % sur 1973.

Les frais de personnel représentent globalement 51 % de la totalité des charges, à raison de :

- 77 % pour la Poste ;
- 21 % pour les Services financiers ;
- 45 % pour les Télécommunications.

Les effectifs ont subi les modifications suivantes :

FONCTIONS	EFFECTIFS au 31 décembre 1973.	AUGMEN- TATION nette en 1974.	EFFECTIFS au 31 décembre 1974.	ACCROIS- SEMENT
Poste .....	194.841	+ 3.823	198.664	+ 1,96 %
Services financiers.....	39.766	— 1.936	37.830	— 4,86 %
Télécommunications .....	113.840	+ 1.711	115.551	+ 1,5 %
<b>Ensemble des P. T. T.</b>	<b>348.447</b>	<b>+ 3.598</b>	<b>352.045</b>	<b>+ 1 %</b>

Ces chiffres sont la conséquence de la suppression de 2.406 emplois aux chèques postaux, grâce à la mise en électronique des centres, et celle de 2.150 opératrices libérées par l'automatisation. Compte tenu de ces suppressions, c'est en fait la *création de près de 9.500 emplois* qui figure à ce budget, dont 5.041 emplois à la Poste et aux Services financiers et 4.311 créations aux Télécommunications axées sur la catégorie A (15 %), le corps des techniciens (26 %), la maîtrise des lignes et les ouvriers d'Etat (13 %). *Il y a donc glissement vers les emplois qualifiés, ce qui est la conséquence de l'automatisation.*

#### IV. — LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 1974

L'analyse des opérations d'investissement et des dépenses de fonctionnement montre que le compte de la première section est excédentaire.

L'administration dispose, pour le financement des investissements, de cet excédent auquel s'ajoute l'annuité d'amortissement et la contrepartie des écritures de régulation imputées en dépenses d'exploitation.

Il apparaît donc un besoin de financement de 4.630 millions de francs pour assurer l'équilibre du budget annexe, alors que ce besoin était de 4.115 millions de francs en 1973, 2.612 millions de francs en 1972, 1.236 millions de francs en 1971 et 549 millions de francs en 1970.

La répartition de ces besoins est donnée ci-dessous :

1974	POSTE	SERVICES financiers.	TELECOMMUNICATIONS	TOTAL
Investissement .....	735	150	(1) 10.300	11.185
Solde du compte d'exploitation .....	— 1.621,4	— 1.334,4	+ 4.470	1.514
Financement .....	2.269,5	1.547,5	813	4.630

(1) Dont : 7.460 autorisations de programme ; 6.343 crédits budgétaires de paiement ; 2.840 engagement des sociétés de financement.

Comme il est dit plus haut, les besoins de financement anormalement élevés et qui vont en s'aggravant proviennent du déficit de la Poste et des Services financiers dont le total s'élève à 2.956 millions de francs.

Si le déficit des chèques postaux était comblé par une rémunération correcte du service rendu et celui du courrier de presse par le budget des charges communes, cela entraînerait une rentrée supplémentaire totale d'environ 2.140 millions de francs ; le déficit à combler par l'emprunt serait alors raisonnable, puisque de l'ordre de 800 millions.

Quant aux besoins d'emprunt des télécommunications, il est de 813 millions, à comparer à un programme d'équipements de 10.300 millions ; il peut être facilement comblé par la Caisse nationale des Télécommunications qui, comme son nom l'indique, ne devrait pas légalement servir à résorber les déficits des autres branches, ou alors il eut été préférable de l'appeler « Caisse nationale des P. T. T. ».

## V. — OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

C'est au cours de sa réunion du *mercredi 31 octobre* que votre Commission des Affaires économiques a entendu l'avis de votre rapporteur concernant les Postes et Télécommunications.

Il n'est pas question de reprendre ici, même en le résumant, tout l'exposé fait devant les commissaires, ni l'évocation de la politique du Gouvernement en matière de Postes et Télécommunications, puisqu'aussi bien cet avis y consacre de larges développements.

*La discussion qui a suivi s'est ordonnée* autour de trois thèmes principaux : avantages de télex, redistribution des bureaux de poste, et insuffisance de téléphone en France.

A **MM. Kieffer et Barroux** qui l'interrogeaient sur *le télex*, le rapporteur a rappelé que cette formule, idéale pour les industriels, représentait 1 % du marché des télécommunications.

Sur le problème du *service postal*, **M. Billiemaz** a déploré la disparition progressive des bureaux en milieu rural ; **M. Chatelain** s'est inquiété du retard apporté à la modernisation des bureaux de poste et des difficultés occasionnées aux centres de tri par l'augmentation du courrier ; **M. Touzet**, enfin, s'est félicité des services rendus, dans les campagnes, par les préposés-guichetiers à domicile.

En ce qui concerne *le téléphone*, **M. Billiemaz** et **M. Collomb** ont dénoncé les limites du système des avances remboursables, **M. Javelly**, le peu d'efficacité de l'automatique rural, et **M. Chatelain** la détérioration des matériels consécutive à l'augmentation du nombre des abonnés.

Après que votre rapporteur pour avis eut déclaré son intention d'obtenir un certain nombre de précisions du Ministre au cours du débat public, la majorité de la commission a donné un avis favorable au budget annexe des Postes et Télécommunications.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget annexe des Postes et Télécommunications.

# ANNEXES





## ANNEXE I

### EVOLUTION, DEPUIS 1966, DES PRIX DES MATERIELS FRANÇAIS DE TELECOMMUNICATIONS SOUMIS A CRONTROLE

Le graphique ci-après est destiné à traduire l'effort accompli par l'administration depuis 1966 sur le plan des conditions de prix des marchés relatifs à l'ensemble des prestations faisant l'objet d'un contrôle de prix de revient et couvrant notamment les principales catégories d'équipement de télécommunications.

A cet effet, il fait apparaître :

— l'évolution depuis 1966 de l'indice caractéristique du prix moyen pondéré servant de base à la passation des marchés de matériel de télécommunications de chaque année ;

— l'évolution de l'écart entre cet indice relatif au matériel de télécommunications et ceux que publie l'I. N. S. E. E. en ce qui concerne les variations de prix d'une part, les produits industriels manufacturés et, d'autre part, de la production ultérieure brute (P. I. B.).

L'examen de ce graphique appelle les remarques suivantes :

De 1967 à 1973, les prix *en francs courants* des matériels de télécommunications ont constamment diminué alors que, dans le même temps :

— les prix des produits industriels manufacturés traduisaient une hausse d'environ 26 % ;

— les salaires augmentaient de 96 % (comme le montre la courbe ci-jointe) ;

— les matières elles-mêmes manifestaient une tendance à la hausse, variable selon les périodes mais néanmoins non négligeables.

Les résultats constatés ont pu être obtenus sans une multiplication excessive des charges de contrôle pour les entreprises grâce à l'aménagement des cycles trisannuels d'enquêtes entre lesquelles sont mises en œuvre des formules d'ajustement de prix tenant compte de tous les facteurs d'évolution des coûts (conditions économiques générales, accroissement du volume physique des commandes, gains de productivité à commande constante, évolution technologique de matériel).

L'évolution des prix de chacune des catégories de matériel n'est pas forcément semblable à celle de l'indice global pondéré car, selon leur nature, leur niveau de technicité et les conditions de production, leurs coûts ne subissent pas de la même façon les effets de variation des conditions économiques générales. C'est la raison pour laquelle l'indice global proposé tient compte de la pondération des commandes propres à chaque type de matériels. Bien entendu, ce sont les domaines où la croissance des commandes se manifeste le plus fortement (commutation, équipement de transmission, câbles de réseau, appareil d'abonnés) qui permettent d'enregistrer les meilleurs résultats en matière de contrôle des prix.

Si l'on considère l'ensemble des prestations couvertes par l'indice retenu, il convient de souligner que l'administration réalise aujourd'hui leur acquisition à un prix en francs courants inférieur de plus de 7 % à celui de 1966. Il n'y a guère de secteur industriel qui puisse faire état d'un effet de progrès aussi évident.

Compte tenu de la croissance actuellement envisagée pour les commandes et à condition que les hausses des matières et des salaires actuellement enregistrées puissent être ramenées à un niveau plus raisonnable, il n'est pas interdit de penser que les prix des matériels de télécommunications en 1976 pourraient se situer à un niveau voisin de celui de 1966. Le maintien des prix en francs courants sur une période de dix ans constituerait alors une performance extrêmement appréciable.

*N. B.* — L'indice des prix des matériels de télécommunications dont il est question dans le graphique ci-après ne porte que sur les prestations donnant lieu à contrôle de prix de revient et ne couvre donc que 55 à 60 % des investissements des télécommunications. Les marchés faisant l'objet d'appel d'offres ainsi que les travaux de bâtiment, de génie civil ou de construction régionale de lignes n'ont en effet pas été pris en compte. Leurs prix évoluent en effet différemment de ceux des prestations soumises à contrôle de prix de revient.

## ANNEXE I-2

### **DISPOSITIONS RETENUES POUR SUIVRE ET CONTROLER LES PRIX DE REVIENT DES MATERIELS DESTINES AUX TELECOMMUNICATIONS**

1. — Chaque fois qu'une concurrence réelle peut être mise en œuvre, la Direction générale des Télécommunications recourt à la procédure de l'appel d'offres restreint selon les modalités prescrites par le Code des Marchés publics. Comme elle consulte des fournisseurs préalablement agréés, qui présentent donc toutes les garanties souhaitables, l'attribution de la fourniture au moins disant est de règle, sous réserve bien entendu de délais d'exécution compatibles avec les besoins à satisfaire. Des exceptions à cette règle ne peuvent provenir que de circonstances particulières : prix anormalement bas ou souci d'éviter la constitution d'un monopole, par exemple.

2. — Toutefois, les principaux équipements de télécommunications, qui requièrent des moyens importants et très spécifiques de production, ne peuvent, le plus souvent, être fournis et installés que par un nombre limité de sociétés. C'est, entre autres, le cas de centraux téléphoniques, des grandes artères de transmission (câbles interurbains et faisceaux hertziens), des matériels de centres d'amplification.

Dans ces secteurs, la procédure généralisée de l'appel d'offres n'étant plus adaptée, l'administration traite de gré à gré après avoir procédé à un contrôle des prix proposés. Ce contrôle, effectué en vertu des dispositions de l'article 54 de la loi de finances pour 1963, est confié au Service central du contrôle des prix du Centre national d'études des Télécommunications.

L'enquête permet de déterminer toutes les composantes du prix de revient, d'en faire une analyse critique et d'aboutir à un juste prix après incorporation de la marge de risque et de bénéfice négociée en fonction des directives gouvernementales.

Comme un contrôle quasi permanent serait matériellement impossible à réaliser et perturberait par trop les différents services des sociétés, la Direction générale des Télécommunications s'est orientée, dans le cadre de la politique industrielle préconisée par le Gouvernement, vers la signature d'accords de programmes.

Conclus en général pour une durée de trois ans, ces accords fixent les conditions de prix applicables durant cette période à partir des résultats de l'enquête de prix. Ils mettent en œuvre notamment un système de rabais de volume et de productivité qui permettent à l'administration d'encadrer très étroitement l'évolution des prix en

fonction de l'augmentation de la production et des effets de série. Pour chacune des années de l'accord, une tranche de commandes est garantie aux entreprises et attribuée de gré à gré : au-delà, les autres commandes sont comprises dans une tranche dite libre et traitées après mise en concurrence des sociétés.

On peut donc affirmer que la Direction générale des Télécommunications dispose de tous les moyens pour exercer un contrôle des prix et en fait un usage très efficace.

Son action se trouve d'ailleurs étroitement jugée et appréciée par les différentes instances de contrôle (Commissions spécialisées des marchés, Contrôle financier, Cour des Comptes) qui procèdent à un examen très complet des dossiers examinés.

ANNEXE I-3

### **COMPARAISON ENTRE LES PRIX DES MATERIELS ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS LIVRES EN FRANCE ET CEUX CONSTATES A L'ETRANGER**

Sur un plan général, il convient d'observer que la confrontation entre les prix des matériels et installations téléphoniques livrés en France et ceux constatés à l'étranger est particulièrement délicate.

Tout d'abord, les solutions techniques retenues dans les divers pays sont généralement très différentes ; il serait hasardeux de ne considérer que le coût isolé d'un organe déterminé assurant la même fonction simple dans tous les systèmes, en négligeant les importantes installations complémentaires que peut exiger son insertion dans un réseau complexe interconnecté, comme c'est le cas pour des matériels de télécommunications.

Le seul rapprochement qui peut être utilement tenté dans ce domaine doit porter sur des prix normalement pratiqués pour des quantités analogues d'une prestation identique sur les marchés intérieurs de deux pays comparables. Ces conditions sont rarement réalisées.

Les prix consentis à l'exportation par certaines entreprises étrangères ne peuvent être d'un grand secours pour une comparaison objective car leur niveau peut se trouver très gravement affecté par les pratiques discriminatoires, voire même les opérations de dumping que l'on rencontre couramment sur les marchés internationaux.

Seul le rapprochement des niveaux de prix pratiqués sur les marchés intérieurs des différents pays pourrait prendre une certaine signification. Malheureusement, il est extrêmement difficile d'obtenir des administrations étrangères des informations très explicites sur le niveau des prix obtenus de leurs fournisseurs nationaux.

Toutefois, sans attendre les décisions définitives à intervenir en ce qui concerne la procédure communautaire de mise en concurrence pour les marchés publics de fournitures des pays de la C. E. E., le Ministère des P. T. T. vient de prendre l'initiative des premiers contacts avec ses partenaires européens pour rechercher les modalités d'une harmonisation des normes et d'une concertation des acheteurs publics de matériels de télécommunications.

Les premières rencontres ont déjà eu lieu et, grâce au climat de confiance qui s'est instauré, des comparaisons de prix sur les matériels simples et commandés en grande série ont pu être effectuées (câbles, poste d'abonnés...). Sur ces matériels les prix français sont parfois identiques mais le plus souvent sensiblement inférieurs d'environ 10 %.

Ces constatations vont dans le même sens que les résultats de l'appel d'offres international, portant sur 22 millions de francs de câbles réseau lancé pour le 15 novembre 1968 auprès de :

- quinze fournisseurs français ;
- dix-neuf firmes étrangères de la C. E. E. (sept allemandes, cinq belges, trois hollandaises, quatre italiennes).

Sept fournisseurs étrangers firent des propositions, mais la fourniture revint aux industriels français mieux-disants dans tous les cas.

A la suite de ces premières rencontres avec les responsables de l'équipement téléphonique des pays voisins des demandes précises de renseignements portant sur des matériels plus complexes mais bien définis (équipements de transmission notamment) ont été formulées ; les prix communiqués seront ceux du 1<sup>er</sup> janvier 1973 ce qui permettra de disposer d'une base de référence au niveau des monnaies.

#### ANNEXE I-4

### COUT MOYEN DE L'INSTALLATION D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE EN FRANCE ET DANS LES DIFFERENTS PAYS DE LA C. E. E.

Les comparaisons de coûts d'installation d'une ligne téléphonique entre pays doivent être conduites avec le maximum de précautions.

Pour être significatives, elles doivent porter sur les pays de taille et de développement économique comparables. C'est, dans la C. E. E., le cas de l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Ces études se faisant par analyse des résultats ou des prévisions publiés, il est nécessaire de s'assurer que les en-têtes juridiques sur lesquelles portent les comptes couvrent bien le même domaine et si non de faire les corrections corrélatives. Par exemple, certaines entreprises ou administrations des Télécommunications gèrent le téléx, la télévision, etc., d'autres pas. Certaines sont séparées des Postes ; enfin pour l'Italie le réseau interurbain entre les principales villes est géré par un organisme d'Etat, l'A. S. S. T. (entreprise d'Etat pour les services téléphoniques) alors que la distribution et les réseaux régionaux sont concédés à des sociétés de droit privé (S. I. P.), ainsi que le réseau international (Ital Câble) et les communications par satellites (Telespazio).

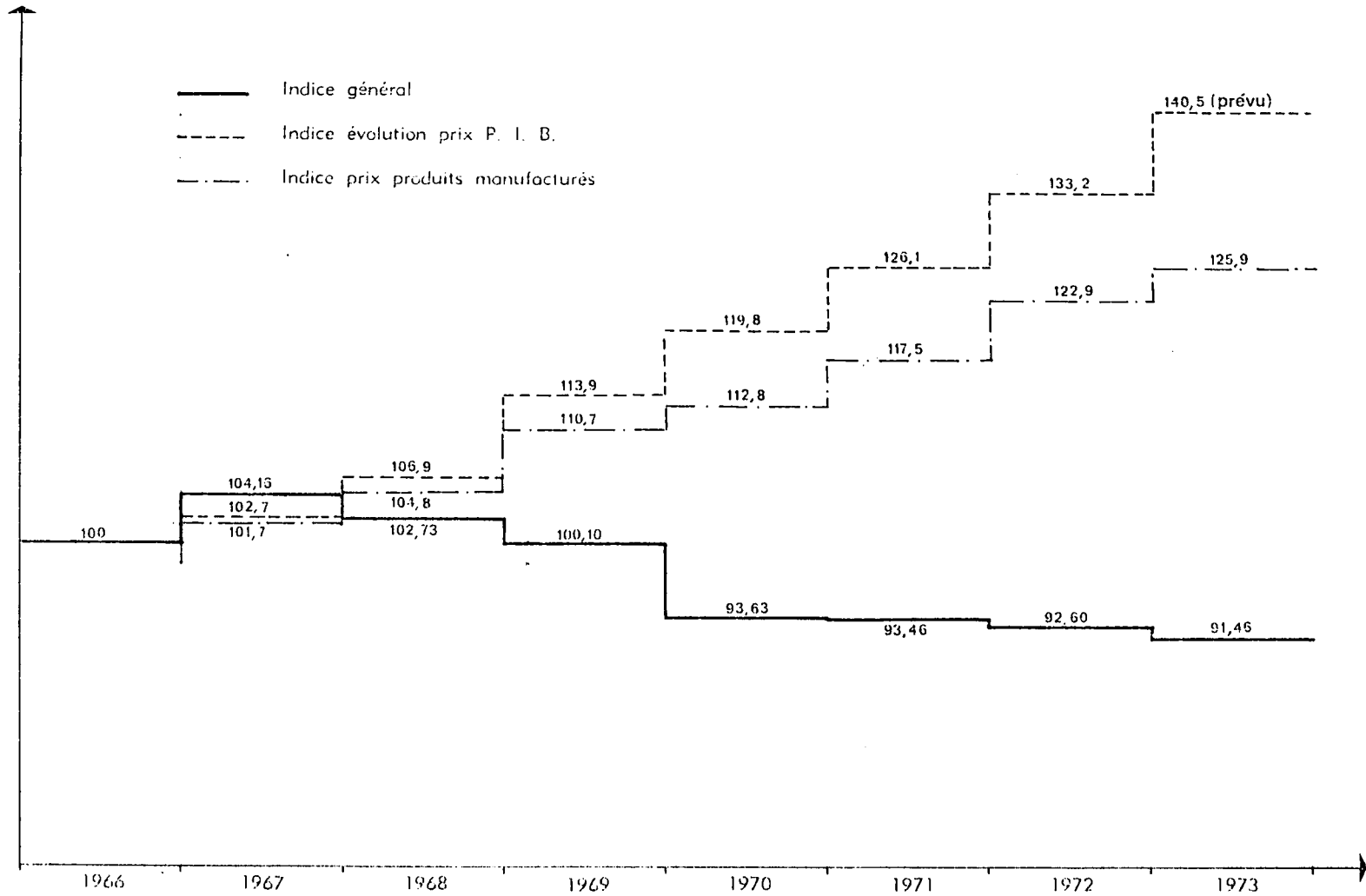
Or, pour être valables les comparaisons entre pays doivent comprendre uniquement et totalement l'ensemble des moyens qui concourent au raccordement des abonnés téléphoniques et à l'écoulement de leur trafic local, national et international.

Si l'on rapproche le montant des autorisations de programme de l'accroissement net du nombre d'abonnés, il apparaît que pour la France, l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni, les engagements de crédits par ligne d'abonnés ne sont pas significativement différents.

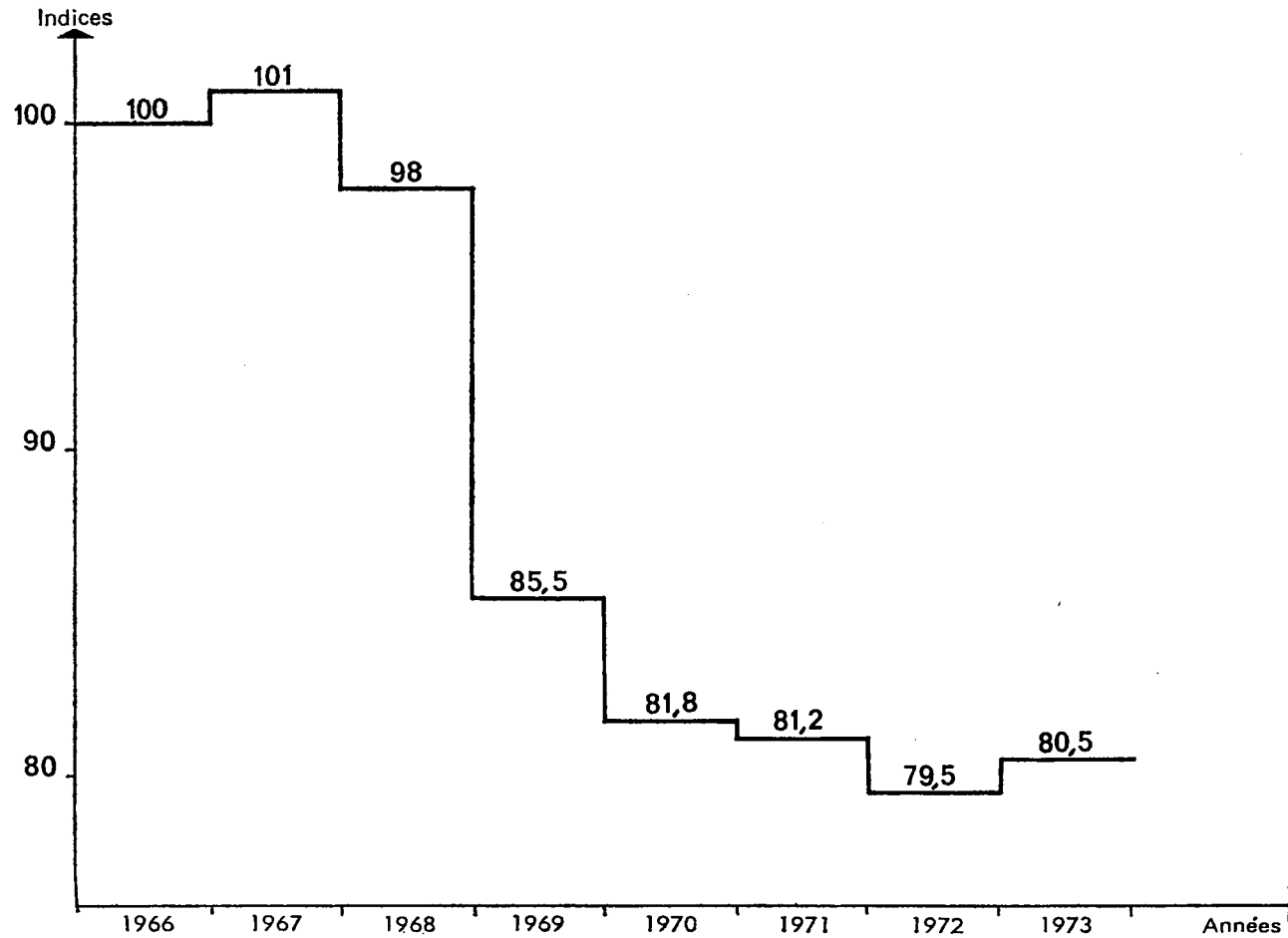
Or, pour ces trois pays, les taux d'autorisation au 31 décembre 1971 étaient de 100 % pour la R. F. A., 99 % pour le Royaume-Uni et 80,6 % pour la France. En outre, en plus de l'effort de modernisation qu'exige ce retard, la France doit faire face à une restructuration fondamentale de son réseau téléphonique pour rendre possible un rythme de développement rarement connu dans l'histoire du téléphone mondial.

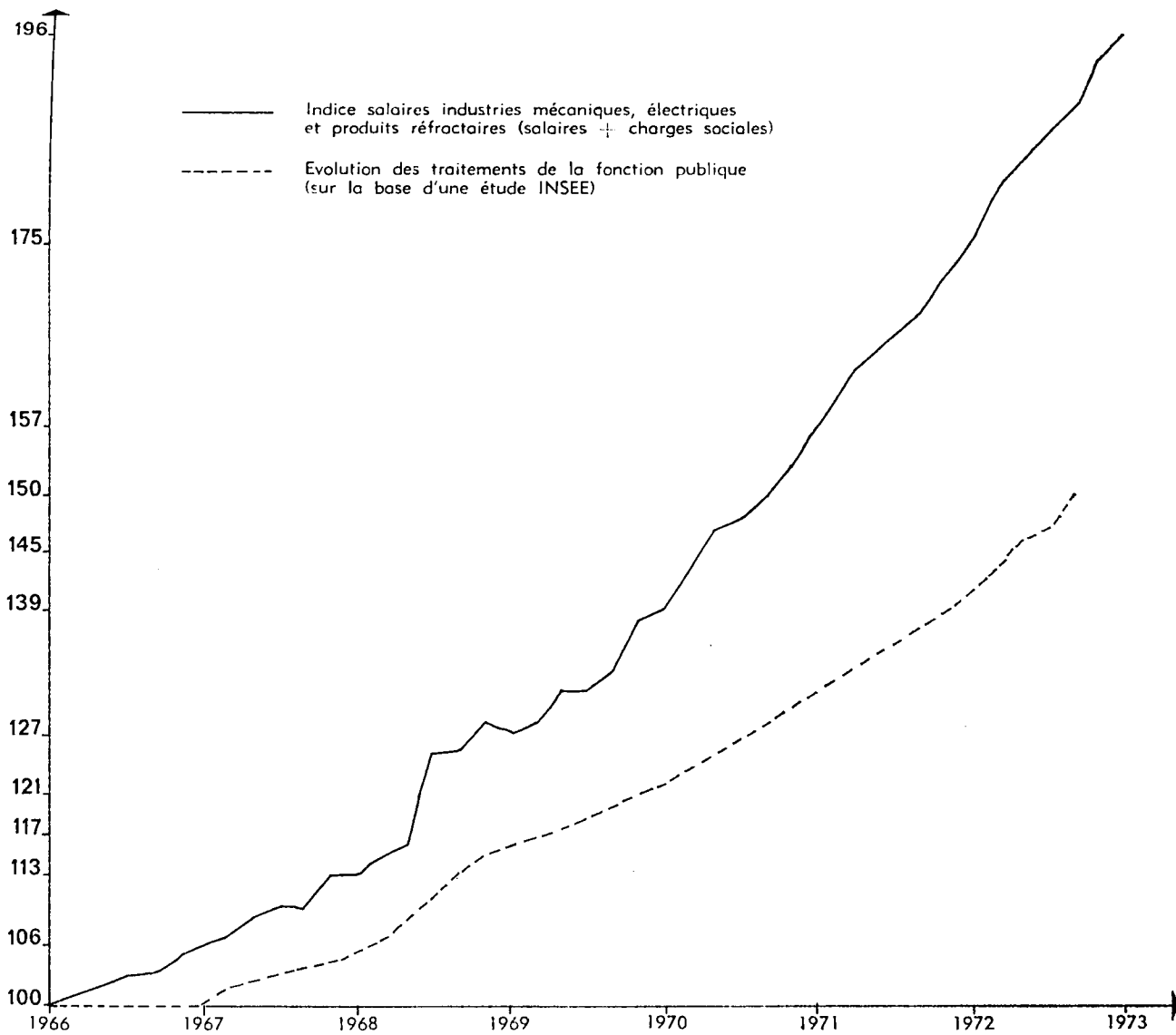
# ANNEXE II

## INDICE GENERAL D'EVOLUTION DES PRIX DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS SOU MIS A CONTROLE DE PRIX DE REVIENT



**EVOLUTION DES PRIX, EN FRANCS COURANTS,  
DES MATERIELS D'EQUIPEMENT DES CENTRES D'AMPLIFICATION (BASE 100 = 1966)**





## ANNEXE III

---

### LE PROBLEME DES AVANCES REMBOURSABLES

Le régime actuel des avances remboursables résulte de l'article 2 de la loi des finances du 31 décembre 1951 repris à l'article R. 64 du Code des P. T. T. et les décrets d'application du 31 mars 1952 et du 21 février 1961 repris à l'article D .570 du Code des P. T. T.

Cette procédure est régie par des conventions types annexées au Code des Postes et Télécommunications.

Dans la pratique, le système est applicable à quatre catégories de clients :

- les particuliers et les entreprises ;
- les candidats abonnés au service télex ;
- les collectivités locales ;
- les promoteurs des grands ensembles immobiliers.

Pour chacune de ces catégories est prévue une convention type dont les traits caractéristiques sont les suivants :

Les avances visant l'établissement d'une ligne d'abonnement téléphonique (convention de type I) sont remboursées dans un délai maximal de dix ans par déduction, chaque année, des taxes et redevances applicables à cette ligne. La durée moyenne d'apurement est de un à deux ans environ.

Les avances systématiques demandées à tout nouvel abonné télex (convention de type II) représentent le versement anticipé de sept mensualités d'abonnement. L'amortissement s'effectue en dix-huit mois par abattement de 7/18 de la redevance d'abonnement.

Les avances permettant aux collectivités publiques ou privées (conseils généraux, municipalités, chambres de commerce) de préfinancer l'extension ou la modernisation de centres ou de réseaux téléphoniques (convention du type III), sont remboursées par affectation des excédents de recettes tirés de la mise en service des équipements préfinancés, le remboursement annuel ne pouvant être inférieur à 6,66 % du montant des sommes versées. La durée moyenne d'apurement est de sept à huit ans environ. Elles ont joué dans le passé et sont susceptibles de continuer à jouer un rôle important dans la satisfaction de la demande.

Les avances concernant l'équipement téléphonique des grands ensembles immobiliers et même des zones industrielles ou à urbaniser (convention du type IV) sont remboursées en cinq annuités égales à partir de la mise en service du premier poste téléphonique, quel que soit le produit retiré des installations ainsi réalisées.

Les avances passées entre l'administration et des promoteurs immobiliers sont en général du type IV. Pour ce dernier type d'avance afin de faciliter le recours à l'emprunt des promoteurs pour financer les avances et en conséquence ne faire



supporter aux utilisateurs d'appartements que les intérêts de l'emprunt, selon des modalités où l'administration n'intervient pas, la convention type a été modifiée légèrement : le remboursement de l'avance est fait à l'organisme prêteur et non au promoteur.

La politique actuellement suivie ne doit pas se modifier dans l'immédiat. L'augmentation constatée, annuellement, du montant total des avances remboursables encaissées doit se poursuivre compte tenu de l'importance des besoins à satisfaire dans les différents secteurs.

\*  
\* \*

Le tableau ci-après donne les sommes perçues à ce titre par type de convention et pour les cinq dernières années.

**Montant des avances encaissées au titre de l'article R. 64  
du Code des Postes et Télécommunications.**

(Situation arrêtée à la date du 30 juin 1973.)

ANNEES	TOTAL DES ENCAISSEMENTS PAR TYPE DE CONVENTION				TOTAL par année.
	Type I	Type II	Type III	Type IV	
1968 .....	96.071.295,82	16.829.100 »	77.343.986,73	61.936.863,37	252.181.245,92
1969 .....	111.716.502,11	22.468.945 »	73.567.543,01	60.301.423,34	268.054.413,46
1970 .....	116.507.246,19	26.836.550 »	81.667.426,16	88.451.754 »	313.462.976,35
1971 .....	144.159.300,29	30.174.694,50	84.081.411,86	135.930.420,29	394.345.826,94
1972 .....	196.803.250,94	25.952.200 »	103.197.027,37	167.823.323,30	493.775.801,61
1973 (six premiers mois) .....	113.777.391,56	13.784.040 »	75.918.964 »	110.953.834 »	314.434.229,99

**Avances remboursables (en milliers de francs).**

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973 (Prévisions.)	1974 (Prévisions.)
<b>I. — Encaissements.</b>									
Type I (lignes téléphoniques).....	68.159	94.799	96.071	111.717	116.507	144.159	196.803	210.000	»
Type II (lignes télex).....	11.190	16.451	16.829	22.469	26.837	30.175	25.956	26.000	»
Type III (collectivités).....	74.498	84.215	77.344	73.568	81.667	84.081	103.197	144.000	»
Type IV (grands ensembles).....	64.156	71.812	61.937	60.301	88.452	135.930	167.823	220.000	»
<b>Totaux .....</b>	<b>218.003</b>	<b>267.277</b>	<b>252.181</b>	<b>268.055</b>	<b>313.463</b>	<b>394.345</b>	<b>493.779</b>	<b>600.000</b>	<b>700.000</b>
<b>II. — Remboursements.</b>									
Type I .....	42.194	68.466	75.398	101.952	99.760	105.870	139.866	155.000	210.000
Type II .....	9.940	12.167	13.039	17.453	18.420	24.747	31.258	33.500	29.000
Type III .....	21.548	29.223	39.651	45.747	58.512	86.083	76.109	170.000	195.000
Type IV .....	11.481	20.577	35.343	44.881	55.552	66.381	80.672		
<b>Totaux .....</b>	<b>85.163</b>	<b>130.433</b>	<b>163.431</b>	<b>210.033</b>	<b>232.244</b>	<b>283.081</b>	<b>327.905</b>	<b>358.500</b>	<b>434.000</b>

## ANNEXE IV

### QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION ET REPONSES DU MINISTERE DES P. T. T.

#### A. — LA POSTE

##### 1° Volume du courrier postal acheminé en 1972.

Le tableau ci-après fait apparaître la décomposition du trafic postal en 1972 suivant les principales catégories d'objets, ainsi que les pourcentages d'évolution par rapport à l'année 1971.

CATEGORIES D'OBJETS	NOMBRE d'objets (millions).	POURCENTAGE évolution.
<b>Trafic payant :</b>		
Lettres moins de 20 grammes, cartes postales .....	3.425,9	+ 1,2
Lettres de plus de 20 grammes.....	405,4	+ 4,7
Plis non urgents, tarif normal.....	1.705,6	+ 10,9
Plis non urgents, tarif réduit.....	916,2	+ 8
Périodiques .....	2.070	+ 4,2
Paquets ordinaires non urgents.....	187,4	+ 24,9
Paquets ordinaires urgents.....	33,5	+ 8
Objets avec valeur déclarée.....	2,5	+ 4,2
Lettres recommandées.....	76,9	+ 3,9
Paquets recommandés.....	41,7	— 21,3
<b>Total .....</b>	<b>8.865,1</b>	<b>+ 4,9</b>
<b>Trafic franchises :</b>		
Plis ordinaires moins de 20 grammes....	1.735,5	+ 1,9
Plis ordinaires plus de 20 grammes....	159	— 2,5
Paquets ordinaires.....	23,3	— 16,8
Objets recommandés et chargés.....	73,7	— 7,6
<b>Total .....</b>	<b>1.991,5</b>	<b>+ 0,9</b>
<b>Trafic total.....</b>	<b>10.856,6</b>	<b>+ 4,1</b>

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

*Trafic payant.*

1° Lettres et plis non urgents.

Comme les années précédentes l'augmentation du nombre de lettres de moins de 20 grammes est très faible (+ 1,2 %); en revanche, le trafic plis non urgents tarif normal continue de croître régulièrement (+ 10,9 %).

2° Paquets :

L'accroissement considérable (+ 24,9 %) du nombre des paquets ordinaires non urgents s'explique par l'élévation du poids maximal des paquets-poste, porté de 3 à 5 kilogrammes en février 1972 et par un glissement sensible des paquets recommandés vers les ordinaires (suppression de l'obligation de la recommandation pour les paquets contre-remboursement déposés en nombre).

*Trafic en franchise.*

La faible augmentation relevée en 1972 s'explique par la suppression des franchises militaires et de l'O. R. T. F. pendant l'année considérée. Le trafic de l'O. R. T. F. s'est notamment reporté sur celui des plis non urgents.

LE TRAFIC POSTAL EN 1973

Les statistiques sur le trafic postal en 1973 ne sont évidemment pas encore établies.

Le trafic postal pendant le premier semestre 1973 peut cependant être appréhendé par le biais des recettes postales. Une progression globale sensiblement du même ordre de grandeur qu'en 1972 peut ainsi être notée.

**2° Effectifs du personnel des Postes, des Services financiers  
et des Télécommunications en 1972 et en 1973.**

*Effectifs au 31 décembre.*

(Ventilation indicative.)

ANNEES	POSTES	SERVICES financiers.	TELECOMMU- NICATIONS	ENSEMBLE
1972 .....	192.709	40.086	112.044	344.839
1973 .....	194.841	39.766	113.840	348.447

**3° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1972  
et pendant les neuf premiers mois de 1973.**

(En millions de francs.)

Pour 1972 les recettes de la Poste s'élevaient à.....	7.486
— Recettes d'exploitation.....	5.490
— Travaux faits par la Poste pour elle-même.....	32
— Recettes postales diverses.....	55
— Prestations rendues aux autres fonctions principales.....	1.909

Les charges de la Poste atteignaient.....	7.550
— Dépenses proprement dites.....	7.333
— Amortissements .....	137
— Prestations reçues des autres fonctions principales.....	80

Les dépenses de la Poste ne peuvent être connues qu'à travers les résultats fournis par la comptabilité analytique en fin d'année. Pour les sept premiers mois de 1973 seules les dépenses correspondant aux crédits directement gérés par la Poste pourraient être données, ce qui n'aurait aucune signification véritable.

En ce qui concerne les recettes pendant les sept premiers mois de 1973, les recettes d'exploitation proprement dites s'élèvent provisoirement à 3.258 millions de francs.

**4° Que représente, exactement, la charge imputée au budget des P. T. T. par les tarifs spéciaux accordés à la presse française ?**

Avec près de 2.200 millions d'objets la presse représente environ 20 % du trafic total des correspondances mais ne procure que 2 % des produits postaux. La partie la plus importante et la plus caractéristique du trafic concerne les journaux routés expédiés par les éditeurs aux abonnés ou dépositaires, soit 2.040 millions d'envois.

D'après les dernières estimations tenant compte de l'accroissement des charges et de l'augmentation du trafic, le déficit global peut être évalué à 810 millions de francs pour 1973, soit 13 % des recettes postales (chap. 700 et 701).

Cette évaluation, qui tient compte du coût réel et complet de ces objets aux différents stades de leur traitement, correspond au solde résultant de la différence entre les charges ainsi affectées à l'ensemble de la presse et les produits correspondants.

Ce mode de calcul est contesté par la presse qui estime qu'une partie des charges comprises dans cette évaluation lui est imputée à tort. S'appuyant sur une approche marginaliste du problème (à cet égard il convient néanmoins d'observer qu'un objet sur cinq distribué par la poste est un journal), ses représentants considèrent que seules doivent être prises en compte les dépenses supplémentaires résultant directement du trafic des périodiques, excluant ainsi les charges dites fixes ou incompressibles qui subsisteraient si ce trafic était amené à disparaître.

La Commission Sérisé, constituée à la demande du Premier Ministre au printemps 1972 pour déterminer le montant des aides de l'Etat à la presse, a tenu compte, dans une certaine mesure, de ces observations. Elle a considéré, en effet, que les estimations présentées par l'Administration des P. T. T. pouvaient dans cette optique être diminuées de 10 à 15 %.

Même si l'on admet ce correctif le déficit pour 1973 serait ramené de 810 à 700 millions de francs environ.

Un tel montant dépasse celui des investissements de la Poste pour 1973 (540 millions de francs) ainsi que le solde débiteur du compte prévisionnel d'exploitation de la branche poste qui, pour la même année, ressort à 642 millions de francs.

Dans ces conditions le maintien de l'équilibre global du compte d'exploitation nécessite l'application d'une « surtaxe moyenne » de 10 centimes à l'ensemble des autres objets transportés pour compenser le déficit de la presse.

Une telle situation pèse sur le niveau des tarifs postaux lesquels sont de moins en moins concurrentiels en ce qui concerne les secteurs non protégés par le monopole (prospection commerciale et paquets-poste de marchandise).

La revision des numéros d'inscription entreprise par la Commission paritaire des publications et agences de presse devrait certes aboutir à exclure un certain nombre

de publications pour lesquelles le bénéfice des avantages postaux et fiscaux ne se justifie plus. Mais on ne pourra aboutir, par ce moyen, à une modification sensible du bilan financier résultant du transport et de la distribution de la presse par le service postal.

Il devient donc urgent de résorber progressivement le déficit de presse, ou tout au moins de l'empêcher de croître au-delà de son niveau actuel.

5° Peut-on dresser le tableau de l'effort accompli au cours des récentes années (1970, 1971, 1972) en matière de motorisation postale ?

Le service de la distribution postale, le plus important secteur d'activité de la poste par l'ampleur des moyens mis en œuvre, est actuellement en pleine mutation en raison non seulement de l'évolution du trafic et des techniques, mais aussi des mouvements profonds qui bouleversent la carte démographique du pays.

Une réforme des moyens d'action du service a été entreprise dans le cadre de l'effort entrepris par l'administration pour adapter ses prestations aux besoins d'un public très diversifié, limiter autant que possible les coûts et améliorer les conditions de travail du personnel.

Cette réforme s'est traduite par une motorisation accrue de la « distribution » et l'adoption de mesures spécifiques à chacun des secteurs de la poste urbaine et rurale.

*La distribution dans les zones urbaines :*

Dans ces zones, l'expansion démographique jointe à l'accroissement naturel du trafic se traduit par une extension importante du service. La motorisation permet de faire face à cette extension dans les meilleures conditions.

L'utilisation de véhicules à moteur permet, en effet, de résoudre dans les villes le problème :

- de l'allongement des parcours improductifs « haut le pied » par le transport des préposés sur les quartiers de distribution ;
- de l'accroissement des charges à transporter par l'affectation de matériel automobile notamment aux tâches suivantes :
  - desserte des usagers recevant un courrier abondant (entreprises commerciales ou industrielles, services publics, ensembles collectifs dotés de concierges) ;
  - distribution des paquets ;
  - alimentation de « dépôts-relais » où les distributeurs se réapprovisionnent en cours de tournée ;
  - relevage des boîtes aux lettres supplémentaires ;

Dans les agglomérations en expansion rapide, la motorisation à partir d'un bureau distributeur unique ne suffit pas toujours à résoudre les problèmes engendrés par l'augmentation du nombre des tournées et l'allongement des parcours « haut le pied ». Dans ce cas, il est procédé à la décentralisation du service.

*La distribution dans les zones rurales :*

Dans ces zones, qui voient une diminution importante des populations et où l'habitat demeure dispersé, le problème essentiel réside dans l'utilisation optimale des moyens d'action.

La motorisation du service, qui se traduit par une réduction des coûts en même temps que par l'amélioration des prestations offertes aux usagers dans leur ensemble, permet d'atteindre ce but. Elle présente, en outre, l'avantage de rendre plus aisée la tâche des préposés.

L'intérêt de la mesure se trouve encore renforcé par la centralisation du service (regroupement de petites circonscriptions autour d'un centre de distribution fortement motorisé en vue de l'augmentation du rayon d'action des véhicules), ainsi que par l'extension de la formule de distribution CIDEX.

Expérimenté dès novembre 1968, ce système de distribution, grâce au nouveau type d'organisation qu'il permet (distribution des objets ordinaires lors d'un premier passage) et à la concentration des points de desserte (groupage des boîtes aux lettres par leur implantation en batteries en des points du territoire judicieusement choisis), se révèle bénéfique pour les populations desservies et permet à l'administration de rentabiliser les investissements en matière de motorisation.

\*  
\* \* \*

Le tableau ci-après donne l'indication chiffrée de l'effort entrepris par l'administration des P. T. T. depuis 1970 dans le domaine de la motorisation du service de la distribution postale.

*Nombre de tournées de distribution motorisée en service.*

	TOURNEES urbaines.	TOURNEES rurales.	TOTAL	POURCENTAGE par rapport à l'ensemble des tournées (plan national).
Au 31 décembre 1969.....	4.301	11.510	15.811	24,5
Au 31 décembre 1970.....	4.684	12.641	17.325	26,41
Au 31 décembre 1971.....	4.981	13.861	18.842	28,89
Au 31 décembre 1972.....	5.191	14.907	20.098	30,88

## B. — LE TELEGRAPHE

### 1° Télégrammes expédiés et reçus en 1972 et pendant les premiers mois de 1973.

*Nombre de télégrammes de départ.*  
(En milliers.)

	1972	1973 (quatre premiers mois).
Régime intérieur.....	15.328	4.483
Régime international.....	5.104	1.637
	20.432	6.120

Les éléments statistiques disponibles ne permettent pas d'indiquer le trafic des neuf premiers mois de 1973.

### 2° Recettes et dépenses de ce secteur en 1972.

Recettes : 245 millions de francs.

Dépenses estimées provisoirement à 410 millions de francs en 1972 à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1971 et compte tenu des hausses de prix intervenues en 1971.

C. — LE TELEPHONE

1° Nombre d'abonnés raccordés au réseau en 1972.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux satisfaites.	DEMANDES de transferts satisfaites.	TOTAL
Circonscription de Paris.....	100.100	32.400	132.500
Province .....	433.800	115.100	548.900
Total .....	533.900	147.500	681.400

2° Demandes en instance au 1<sup>er</sup> janvier 1973.

	DEMANDES d'abonnements nouveaux en instance.	DEMANDES de transferts en instance.	TOTAL
Circonscription de Paris.....	189.100	18.400	207.500
Province .....	596.100	67.900	664.000
Total .....	785.200	86.300	871.500

3° a) Comparaison des densités téléphoniques de la France, des Etats-Unis et des principaux pays de l'Europe occidentale au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Source : statistique U. I. T.

	NOMBRE DE POSTES principaux pour 100 habitants.	NOMBRE DE POSTES de toute nature pour 100 habitants.
Etats-Unis .....	34,2	60,2
Belgique .....	14,8	22,4
Italie .....	12,7	18,8
Grande-Bretagne .....	18,1	28,9
Pays-Bas .....	18,3	28
Suède .....	44,5	55,7
Suisse .....	32,6	50,9
République fédérale d'Allemagne.	15,8	24,9
France .....	8,8	18,5



3°, b) **Comparaison des coûts des divers types de communications téléphoniques.**  
(Exprimés en centimes au taux de change de septembre 1973.)

PAYS	COMMUNICATIONS locales (1).	COMMUNICATIONS INTERURBAINES					
		1 minute.		3 minutes.		4 minutes.	
		100 km.	400 km.	100 km.	400 km.	100 km.	400 km.
Belgique .....	43 centimes (zone de moins de 20.000 abonnés). 46 centimes (zone de plus de 20.000 abonnés). La durée des communications peut être limitée à six minutes.	Entre zones voisines : 92 centimes. Autres : 228 centimes.		Entre zones voisines : 92 centimes. Autres : 228 centimes.		Entre zones voisines : 92 centimes. Autres : 228 centimes.	
Italie .....	19 centimes.	115 centimes.	172 centimes.	306 centimes.	458 centimes.	401 centimes.	592 centimes.
Grande-Bretagne .....	11 centimes toutes les six minutes.	85 centimes.		244 centimes.		318 centimes.	
Pays-Bas .....	24 centimes.	48 centimes.		96 centimes.		144 centimes.	
Suède .....	14 centimes (2).	57 centimes.	85 centimes.	170 centimes.	255 centimes.	226 centimes.	339 centimes.
Suisse .....	13 centimes.	52 centimes.		130 centimes.		182 centimes.	
République fédérale d'Allemagne .....	36 centimes.	145 centimes.	181 centimes.	435 centimes.	543 centimes.	580 centimes.	725 centimes.
France .....	35 centimes.	105 centimes.	175 centimes.	280 centimes.	525 centimes.	350 centimes.	700 centimes.

(1) La comparaison des tarifs des communications locales est difficile par suite de l'importance très variable des circonscriptions locales.

(2) Communications échangées entre abonnés desservis par un même central.

**4° Coût moyen de l'installation d'une ligne téléphonique en France et dans les différents pays de la C. E. E.**

Les comparaisons de coûts d'installation d'une ligne téléphonique entre pays doivent être conduites avec le maximum de précautions.

Pour être significatives, elles doivent porter sur des pays de taille et de développement économique comparables. C'est, dans la C.E.E., le cas de l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Ces études se faisant par analyse des résultats ou des prévisions publiés, il est nécessaire de s'assurer que les entêtes juridiques sur lesquelles portent les comptes couvrent bien le même domaine et si non de faire les corrections corrélatives. Par exemple, certaines entreprises ou administrations des télécommunications gèrent le télex, la télévision, etc., d'autres pas. Certaines sont séparées des Postes ; enfin, pour l'Italie, le réseau interurbain entre les principales villes est géré par un organisme d'Etat, l'A.S.S.T. (entreprise d'Etat pour les services téléphoniques) alors que la distribution et les réseaux régionaux sont concédés à des sociétés de droit privé (S.I.P.), ainsi que le réseau international (Ital Cable) et les communications par satellites (Telespazio).

Or, pour être valables les comparaisons entre pays doivent comprendre uniquement et totalement l'ensemble des moyens qui concourent au raccordement des abonnés téléphoniques et à l'écoulement de leur trafic local, national et international.

Si l'on rapproche le montant des autorisations de programmes de l'accroissement net du nombre d'abonnés, il apparaît que pour la France, l'Allemagne fédérale et le Royaume Uni, les engagements de crédits par ligne d'abonnés ne sont pas significativement différents.

Or, pour ces trois pays, les taux d'automatisation au 31 décembre 1971 était de 100 % pour la République fédérale d'Allemagne, 99 % pour le Royaume-Uni et 80,6 % pour la France. En outre, en plus de l'effort de modernisation qu'exige ce retard, la France doit faire face à une restructuration fondamentale de son réseau téléphonique pour rendre possible un rythme de développement rarement connu dans l'histoire du téléphone mondial.

**5° Crédits collectés par « Finextel », « Codetel » et « Agritel » pour l'équipement téléphonique. Bilan des charges entraînées par ce recours aux sociétés de financement.**

*I. — Crédits collectés par les sociétés de financement pour l'équipement téléphonique.*

Les sociétés de financement, au nombre de quatre actuellement (Finextel, Codetel, Agritel et Créditel) se sont engagées pour 600 millions de francs en 1970 (Finextel), 1.200 millions de francs en 1971 (Finextel et Codetel), 1.800 millions de francs en 1972 et 2.200 millions de francs en 1973 (pour les quatre sociétés), ce qui se traduit au niveau des paiements effectués aux constructeurs par les montants suivants :

(En millions de francs hors taxes.)

	1970	1971	1972	TOTAL au 31 décembre 1972.	1973
Finextel .....	287,7	471,5	614,5	1.373,7	675
Codetel .....	»	299,9	542,6	842,5	547
Agritel .....	»	»	76,1	76,1	238
Créditel .....	»	»	6,3	6,3	318
<b>Total .....</b>	<b>287,7</b>	<b>771,4</b>	<b>1.239,5</b>	<b>2.298,6</b>	<b>1.778</b>

Le financement de ces paiements n'implique pas un appel de même montant et au même moment sur le marché financier, les sociétés bénéficiant de crédits à court terme et des ressources constituées par les loyers versés par l'administration. C'est ainsi que pour les années 1970, 1971 et 1972, l'appel au marché des actions par voie d'augmentation de capital dans le public s'élevait à 1.180 millions de francs (390 millions de francs en 1970, 390 millions de francs en 1971 et 400 millions de francs en 1972), l'appel au marché obligataire étant de 910 millions de francs (470 millions de francs en 1971 et 440 millions de francs en 1972); à ce financement auprès des épargnants, il convient d'ajouter 42,5 millions de francs correspondant aux constitutions de capital initial par les banques fondatrices et 100 millions de francs de crédits bancaires à long terme.

En 1973, les besoins de financement des sociétés devraient se traduire par un appel de 1.190 millions de francs de fonds d'emprunt (emprunts obligataires ou crédits bancaires à long terme), 90 millions de francs de fonds propres devant, en outre, provenir d'augmentations de capital par voie interne.

II. — *Bilan des charges entraînées par ce recours aux sociétés de financement.*

Il faut distinguer trois catégories de charges pour les P. T. T. :

1. *Les intérêts sur avances* versés pendant la période de construction et calculés sur les paiements effectués par les sociétés de financement aux constructeurs d'après un taux négocié annuellement entre les sociétés et l'administration.
2. *Les loyers* versés pendant la période de location et destinés à rembourser et à rémunérer le capital investi.
3. *La T. V. A. sur les paiements effectués aux constructeurs*, qui est réglée par les P. T. T. pour le compte des sociétés de financement.

(En millions de francs.)

	1970	1971	1972	TOTAL au 31 décembre 1972.	1973 (budget).
Intérêts sur avances.....	11,8	48,8	75,8	136,4	95
Loyers .....	»	25,5	107,2	132,7	310
T. V. A.....	2,7	129,9	259,1	391,7	306
Total .....	14,5	204,2	442,1	660,8	711

6° **Efforts accomplis par la France en matière de télécommunications spatiales au cours des années 1971 et 1972. — Crédits consacrés à ces recherches et à leur exploitation.**

L'administration des P. T. T., qui représente la France à Intelsat, joue un rôle très actif, notamment dans les travaux techniques de l'organisation. Les stations terriennes nécessaires pour communiquer avec les satellites sont la propriété des entreprises des télécommunications ou des pays où elles sont implantées. La France dispose de deux stations à Pleumeur-Bodou, une troisième antenne sera opérationnelle courant 1973. Une autre station est exploitée à la Martinique et des projets sont en cours pour la Guyane et la Réunion.

Une station financée par les P.T.T. et l'O.R.T.F. est en construction à Pleumeur-Bodou. La France a, en outre, participé à la définition et à la réalisation du satellite expérimental franco-allemand.

L'effort, au cours des années 1971 et 1972, a porté essentiellement sur les études et les équipements nouveaux.

*Crédits consacrés à ces recherches.*

	1971	1972
	(En millions de francs.)	
<b>Etudes :</b>		
Stations terriennes.....	13	13
Satellites .....	5	4,5
<b>Total .....</b>	<b>18</b>	<b>17,5</b>
<b>Equipements nouveaux :</b>		
Pleumeur-Bodou III.....	6	20
Autres .....	12	12
<b>Total .....</b>	<b>18</b>	<b>32</b>
<b>Total général.....</b>	<b>36</b>	<b>49,5</b>

**7° Le Téléx : bilan à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1973.**

*I. — Equipements et raccordements d'abonnés.*

Au cours du premier semestre 1973, 9.900 équipements d'abonnés ont été mis en place dans les centres automatiques téléx.

Pendant la même période l'accroissement du nombre d'abonnés a été de 3.453.

L'évolution de la situation des abonnés en service est la suivante :

	1 <sup>er</sup> JANVIER 1971.	1 <sup>er</sup> JUILLET 1971.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1972.	1 <sup>er</sup> JUILLET 1972.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1973.	1 <sup>er</sup> JUILLET 1973.
Abonnés en service..	24.850	27.058	29.215	31.636	34.442	37.895
Pourcentage d'accroissement semestriel.	»	8,8 %	7,9 %	8,2 %	8,8 %	10 %

II. — *Evolution de la demande.*

L'accroissement de la demande nette est soutenue. Sa moyenne pour un bimestre est passée de 602 en 1970 à 837 en 1971, 1.044 au cours du premier semestre 1972 et 1.325 au cours du premier semestre 1973, soit entre ces deux dernières périodes, un accroissement de 26,9 %.

III. — *Ressources.*

Les ressources procurées par le service télex comprennent :

- le produit des redevances d'abonnement ;
- le produit des taxes des communications.

Leur évolution est la suivante :

(En milliers de francs.)

	ANNEE 1971	ANNEE 1972	ACCROIS- SEMENT	PREMIER semestre 1972.	PREMIER semestre 1973.	ACCROIS- SEMENT
Redevances d'abonne- ment .....	119.000	146.000	+ 22,6	»	»	»
Produit des communi- cations .....	205.033	239.477	+ 16,8	118.419	141.735	+ 20,5
Totaux ....	324.033	385.477	+ 18,8	»	»	»

D. — LES SERVICES FINANCIERS

1° Montant des fonds déposés aux chèques postaux en 1972 et durant les sept premiers mois de 1973.

*Au centre de chèques de Paris.  
Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.  
(En millions de francs.)*

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
<i>Année 1972.</i>									
Au 31 décembre.....	11.221	14.036	25.257	10.122	22.184	32.306	21.343	36.220	57.563
<i>Année 1973.</i>									
<i>(Au dernier jour du mois.)</i>									
Janvier .....	11.760	13.641	25.401	15.049	21.014	36.063	26.809	34.655	61.464
Février .....	14.636	12.660	27.296	14.356	21.394	35.750	28.992	34.054	63.046
Mars .....	11.165	14.647	25.812	12.820	22.040	34.860	23.985	36.687	60.672
Avril .....	12.064	13.779	25.843	13.212	21.856	35.068	25.276	35.635	60.911
Mai .....	15.744	12.537	28.281	13.169	22.438	35.607	28.913	34.975	63.888
Juin .....	10.122	15.568	25.690	12.782	23.403	36.185	22.904	38.971	61.875
Juillet .....	12.887	14.298	27.185	13.758	22.969	36.727	26.645	37.267	63.912

**2° Nombre d'opérations réalisées en 1972 et durant les sept premiers mois de 1973 dans les centres de chèques postaux.**

*Nombre total d'opérations (en milliers).*

Année 1972 .....	1.509.344
<hr/>	
Année 1973 :	
Mois de janvier .....	145.718
Mois de février .....	124.881
Mois de mars .....	134.353
Mois d'avril .....	119.728
Mois de mai .....	134.896
Mois de juin .....	125.506
Mois de juillet .....	132.230
<hr/>	
Total pour les sept premiers mois 1973 .....	917.312

**3° Bilan de ces Services financiers, en opérant une comparaison avant et après le relèvement du taux d'intérêt versé par le Trésor.**

Le taux moyen de rendement des fonds en dépôt aux chèques postaux mis à la disposition du Trésor, s'élèvera de 1,66 % en 1972 à 2,30 % en 1973 et 2,61 % en 1974, par suite de la rémunération au taux du marché monétaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972, de l'encours des dépôts excédant 30,8 milliards de francs (lesquels continuent à ne porter intérêt qu'au taux de 1,5 %).

Par rapport à l'ancien système, ces nouvelles modalités permettent de dégager un supplément de ressources appréciable évalué respectivement à 53, 284 et 425 millions de francs pour les années 1972, 1973 et 1974, venant en atténuation du déficit d'exploitation des Services financiers.

Mais, par ailleurs :

— alors que les tarifs des Services financiers demeurent inchangés, la récession du trafic des opérations payantes (mandats, essentiellement) conduit à une baisse du produit des taxes d'environ 6 % par an ;

— les dépenses de fonctionnement ont encore tendance, en dépit des réductions d'effectifs prévues dans les centres des Services financiers par suite de l'automatisation des services (800 emplois en 1973, 2.100 en 1974), à progresser à un rythme légèrement supérieur à celui des produits courants d'exploitation (+ 10 % contre + 8,5 %, de 1973 à 1974) et ce d'autant plus que les frais financiers relatifs à la couverture du déficit d'exploitation par l'emprunt s'accroissent d'une centaine de millions de francs par an ;

— le montant des excédents d'exploitation prévus au titre de la Caisse nationale d'épargne (150 millions de francs environ) stagne en raison du niveau relativement élevé des taux des intérêts servis aux déposants.

Il en résulte que, dans l'ensemble, le supplément de ressources apporté par le relèvement du taux d'intérêt moyen versé par le Trésor ne permettra pas d'éviter que le déficit d'exploitation de l'ensemble des Services financiers continue à croître légèrement (1,1 milliard de francs en 1972, 1,2 en 1973, 1,3 en 1974).

Aussi, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'étude des mesures susceptibles d'assurer l'équilibre des Services financiers — lequel suppose nécessairement un accroissement notable du taux moyen de rendement des fonds en dépôt — est-elle très activement poursuivie.

## E. — LE PLAN, LA POSTE ET LES SERVICES FINANCIERS

### Les crédits budgétaires de 1973 et ceux prévus pour 1974 correspondent-ils à l'orientation du VI<sup>e</sup> Plan ?

#### 1. *Les investissements des services postaux.*

Les crédits d'équipement pour l'année 1973 s'élèvent à 542 millions de francs, soit 483 millions de francs 1970.

Au projet de budget pour 1974 sont inscrits 735 millions d'autorisations de programme soit 630 millions de francs 1970. Les crédits d'équipement sont en augmentation de 37,6 % sur l'année précédente.

Les programmes sont exécutés conformément aux orientations du VI<sup>e</sup> Plan. Des investissements importants sont effectués en matière de bâtiment des centres de tri et des bureaux distributeurs. L'effort consenti en faveur de l'équipement des centres de tri en matériels automatiques sera poursuivi en 1974 par l'affectation de 32 millions de francs à la mécanisation de la manutention et de 107 millions de francs au traitement du courrier.

Les matériels de transport bénéficient de dotations en augmentation rapide qu'il s'agisse de la modernisation du matériel ferroviaire (44 millions de francs) ou du renouvellement et de l'équipement en matériel routier (67 millions de francs).

Le taux de réalisation du Plan qui était de 43 % à la fin de 1973, sera ainsi porté à 69,3 % avec le budget 1974, si l'on exclut le programme aviation postale remplacé par un programme de location d'appareils Transall.

#### 2. *Les investissements des services financiers.*

Aucune enveloppe globale n'a été attribuée aux Services financiers de la Poste au niveau du VI<sup>e</sup> Plan.

Toutefois la poursuite de l'automatisation des centres de chèques postaux se poursuit régulièrement en vue d'en diminuer les frais de fonctionnement.

L'effort porte simultanément sur les équipements électroniques et sur les constructions, aménagements ou extensions des bâtiments : en 1973, les équipements bénéficieront de 139 millions de francs et les bâtiments de 28 millions de francs. En 1974, les autorisations de programme prévisionnelles s'élèvent à 101 millions de francs pour les équipements et 35 millions de francs pour les bâtiments.

Les principales opérations en cours ont trait à la modernisation des quatre derniers centres de chèques à automatiser. Il s'agit de Paris, Lille, Lyon et Marseille.



## F. — PLAN ET TELECOMMUNICATIONS

### Les crédits budgétaires de 1973 et ceux prévus pour 1974 correspondent-ils à l'orientation du VI<sup>e</sup> Plan ?

En ce qui concerne l'enveloppe d'investissements du VI<sup>e</sup> Plan, le Parlement a adopté ce qui suit (annexe B 10 au rapport général).

« Une enveloppe quinquennale de 28,4 milliards de francs 1970 d'autorisations de programme du budget annexe a été retenue. En outre, le volume des opérations complémentaires financées par les Sociétés de financement des télécommunications devrait permettre de porter le montant global des programmes d'équipement à 35,5 milliards de francs 1970 en termes de F.B.C.F. + terrains (1). »

En se référant à l'étude la plus proche au point de vue financier, effectuée par la commission des transmissions et qui portait sur 35.555 millions de francs (en termes de F.B.C.F. + terrains), on peut admettre que les crédits adoptés par le Plan devraient être répartis suivant l'échéancier d'engagements totaux et d'autorisations budgétaires figurant dans le tableau I.

En comparant cet échéancier avec les autorisations d'engagements de 1973 et 1974 ramenés en francs constants 1970, on constate une légère accélération par rapport aux prévisions du Plan en 1973. Une pression grandissante de la demande s'est développée. Son taux de croissance est passé de 17,9 % à 34,4 % en 1972 et s'est traduit par une augmentation de 42 % des demandes en instance au cours de 1972. Aussi un Comité interministériel tenu le 15 janvier 1973, a amorcé une accélération des programmes d'investissement des Télécommunications portant sur trois ans à venir.

Les objectifs ont été réévalués en hausse, 12 millions de lignes principales fin 1978, soit une croissance de la production des raccordements de 30 % par an, tout en maintenant l'automatisation intégrale pour la fin de 1977 et en renforçant le programme de renouvellement des installations vétustes.

Les autorisations d'engagement prévues pour 1974 s'élèvent à 10.300 millions de francs (soit 23,5 % de plus qu'en 1973) : 7.860 millions de francs au titre du budget et 2.840 millions de francs des Sociétés de financement. Le concours des sociétés est proposé à un niveau identique à celui de la loi de finance 1973.

---

(1) F. B. C. F. : formation brute de capital fixe.

## TELECOMMUNICATIONS

### *Investissements (engagements).*

	ENVELOPPE VI <sup>e</sup> Plan (francs 1970).	1971	1972	1973	1974
<i>Autorisations de programme budgétaires.</i>					
VI <sup>e</sup> Plan (en francs 1970).....	28.400	3.620	4.780	5.752	6.648
Réalisations et prévisions actuelles :					
En francs 1970.....	»	3.515	4.419	5.130	6.825
En francs courants.....	»	3.620	4.640	5.500	7.460
<i>Engagements des sociétés de financement, T. V. A. comprise.</i>					
VI <sup>e</sup> Plan (en francs 1970).....	»	1.440	1.490	1.510	1.520
Réalisations et prévisions actuelles :					
En francs 1970.....	»	1.400	2.057	2.653	2.598
En francs courants.....	»	1.440	2.160	2.840	2.840
<i>Total des engagements.</i>					
VI <sup>e</sup> Plan (en francs 1970).....	35.900	5.060	6.270	7.262	8.168
Réalisations et prévisions actuelles :					
En francs 1970.....	»	4.915	6.476	7.783	9.423
En francs courants.....	»	5.060	6.800	8.340	10.300

L'indice des prix pour les équipements des Télécommunications (bâtiments compris) a été de 103 en 1971 et 102 en 1972. On a supposé qu'il augmenterait de 2 % en 1973 et 1974.